

États financiers
du
Fonds central des Forces canadiennes
pour les exercices se terminant le
31 mars 2013 et 2012

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au conseil des Biens non publics

Nous avons vérifié les états financiers ci-joints du Fonds central des Forces canadiennes, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013, au 31 mars 2012 et au 1^{er} avril 2011 et l'état des résultats d'exploitation, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour les exercices se terminant le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012, ainsi qu'un sommaire des principales conventions comptables et autres renseignements explicatifs.

Responsabilité de la direction relativement aux états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que des contrôles internes qu'elle estime nécessaires aux fins de la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, qu'elles soient attribuables à la fraude ou à l'erreur.

Responsabilité du vérificateur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Celles-ci nous obligent à respecter des exigences déontologiques et à planifier et exécuter la vérification de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes.

Une vérification comporte l'exécution de procédures visant à obtenir des éléments probants concernant les montants et d'autre information obligatoire fournis dans les états financiers. Les procédures choisies dépendent du jugement du vérificateur, y compris l'évaluation des risques d'inexactitudes importantes dans les états financiers, qu'elles soient attribuables à la fraude ou à l'erreur. En évaluant ces risques, le vérificateur tient compte des contrôles internes afférents à la préparation et à la présentation fidèle des états financiers de l'entité afin de concevoir des procédures de vérification appropriées dans les circonstances, mais non aux fins d'exprimer une opinion sur l'efficacité des contrôles internes de l'entité. Une vérification comprend également l'évaluation de la justesse des conventions comptables appliquées et de la nature raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous croyons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour constituer le fondement de notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds central des Forces canadiennes au 31 mars 2013, au 31 mars 2012 et au 1^{er} avril 2011, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptables agréés
Experts-comptables agréés
Ottawa (Ontario)
Date à déterminer

FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2013, 31 MARS 2012 ET 1^{ER} AVRIL 2011

	31 mars 2013	31 mars 2012	1 ^{er} avril 2011
<u>ACTIF</u>			
ACTIF			
Espèces et quasi-espèces (note 5)	5 079 132 \$	3 255 105 \$	819 717 \$
Intérêts courus à recevoir	259 109	143 916	104 589
Comptes clients (note 6)	65 756 000	78 199 770	87 108 076
Frais payés d'avance	208 067	207 592	174 063
Portion exigible des prêts-projets en cours (note 7)	2 768 214	2 780 761	3 153 415
	<u>74 070 522</u>	<u>84 587 144</u>	<u>91 359 860</u>
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF			
Prêts-projets exigibles (note 7)	26 844 353	29 615 298	31 263 124
Placements à long terme (note 8)	38 686 267	25 842 418	24 937 318
	<u>65 530 620</u>	<u>55 457 716</u>	<u>56 200 442</u>
	<u>139 601 142</u>	<u>140 044 860</u>	<u>147 560 302</u>
ACTIF EN FIDUCIE (note 9)			
Encaisse et placements à long terme	131 549 898	132 672 379	120 200 846
	<u>271 151 040 \$</u>	<u>272 717 239 \$</u>	<u>267 761 148 \$</u>
<u>PASSIF ET ACTIF NETS</u>			
PASSIF À COURT TERME			
Comptes fournisseurs et retenues à percevoir des employés (note 6)	16 006 392 \$	14 734 949 \$	17 538 129 \$
PASSIF EN FIDUCIE	<u>131 549 898</u>	<u>132 672 379</u>	<u>120 200 846</u>
	<u>147 556 290</u>	<u>147 407 328</u>	<u>137 738 975</u>
ACTIF NET			
Non affecté	123 594 750	125 309 911	130 022 173
	<u>271 151 040 \$</u>	<u>272 717 239 \$</u>	<u>267 761 148 \$</u>

Approuvé :

FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICES SE TERMINANT LE 31 MARS 2013 ET 2012

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Revenu d'exploitation		
Dividendes et intérêts	4 111 203 \$	3 654 295 \$
Gain sur la vente de placements de portefeuille	1 996 182	1 036 137
Intérêts sur les prêts	1 255 662	1 125 723
Perte liée au Complexe Queensway (note 8 (b))	(452 019)	(1 469 223)
Frais de garantie de réassurance (note 10)	250 000	250 000
Autres	877 306	1 488 036
	<u>8 038 334</u>	<u>6 084 968</u>
Frais d'exploitation		
Gestion du FCFC	323 143	336 377
Intérêts versés aux fonds des bases/escadres, aux mess et aux fiducies	6 921 258	3 288 306
Frais d'utilisation des SSPFFC (note 11)	350 000	350 000
Services de placement	254 708	242 206
Autres	482 530	67 515
	<u>8 331 639</u>	<u>4 284 404</u>
Revenus nets (pertes) d'exploitation avant les contributions du FCFC	<u>(293 305)</u>	<u>1 800 564</u>
Contributions du FCFC (note 12)		
Programmes et distributions	771 700	655 256
Prestation des services et des opérations des FNP	6 369 731	5 992 355
	<u>7 141 431</u>	<u>6 647 611</u>
Dépenses nettes avant les éléments ci-après	<u>(7 434 736)</u>	<u>(4 847 047)</u>
Gain non réalisé sur les placements de portefeuille (note 8(a) (iii))	<u>5 719 575</u>	<u>134 785</u>
Dépenses nettes	<u>(1 715 161)</u>	<u>(4 712 262)</u>
Actif net, début de l'exercice	<u>125 309 911</u>	<u>130 022 173</u>
Actif net, fin de l'exercice	<u>123 594 750 \$</u>	<u>125 309 911 \$</u>

FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICES SE TERMINANT LE 31 MARS 2013 ET 2012

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
PROVENANCE DE L'ENCAISSE (AFFECTATIONS)		
Activités d'exploitation		
Dépenses nettes	(1 715 161) \$	(4 712 262) \$
Articles n'affectant pas l'encaisse :		
Gain sur la vente de placements de portefeuille	(1 996 182)	(1 036 137)
Perte relative au Complexe Queensway	452 019	1 469 223
Gain non réalisé sur les placements de portefeuille	(5 719 575)	(134 785)
	<u>(8 978 899)</u>	<u>(4 413 961)</u>
Changement au niveau des :		
Intérêts courus à recevoir	(115 193)	(39 327)
Comptes clients	12 443 770	8 908 306
Frais payés d'avance	(475)	(33 529)
Comptes fournisseurs et retenues à percevoir des employés	1 271 443	(2 803 180)
	<u>4 620 646</u>	<u>1 618 309</u>
Activités de placement		
Diminution des prêts-projets en cours	2 783 492	2 020 480
Augmentation des placements à long terme	(5 580 111)	(1 203 401)
	<u>(2 796 619)</u>	<u>817 079</u>
Augmentation des espèces et des quasi-espèces	1 824 027	2 435 388
Espèces et quasi-espèces – Début de l'exercice	<u>3 255 105</u>	<u>819 717</u>
Espèces et quasi-espèces – Fin de l'exercice	<u>5 079 132 \$</u>	<u>3 255 105 \$</u>

FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS
EXERCICES SE TERMINANT LE 31 MARS 2013 ET 2012

1. NATURE DES ACTIVITÉS

Le Fonds central des Forces canadiennes (FCFC) a été établi par le chef d'état-major de la défense (CEMD) le 1^{er} février 1968 en vertu des articles 2 et 38 à 41 de la *Loi sur la défense nationale* afin de fournir des services bancaires aux unités et aux fiducies des fonds non publics et de fournir une aide financière aux unités pour la mise en place et l'amélioration des mess et des installations récréatives et sociales au bénéfice des membres des Forces canadiennes et des personnes à leur charge. C'est au directeur général – Services de soutien au personnel et aux familles qu'incombe la responsabilité qui lui a été déléguée par le chef d'état-major de la défense de diriger les activités du Fonds central des Forces canadiennes.

En vertu de la partie 1 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, le FCFC est exempté du paiement de l'impôt sur le revenu, comme les autres fonds non publics.

Une partie importante des transactions rapportées dans les présents états financiers ont trait aux activités des bases militaires.

2. ADOPTION DES NORMES COMPTABLES POUR LES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF

À compter du 1^{er} avril 2012, le FCFC a adopté les exigences du manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) – Comptabilité, Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (CNCCOSBL). Il s'agit des premiers états financiers du FCFC préparés conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif, et ces normes ont été respectées rétroactivement. Les conventions comptables mentionnées dans la note 3 ont été respectées dans la préparation des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012 ainsi que dans la préparation de l'état de la situation financière au 1^{er} avril 2011 (date de la transition du FCFC).

Le FCFC avait déjà publié des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012 suivant un autre cadre comptable, soit les principes comptables généralement reconnus au Canada. L'adoption de CNCCOSBL n'influaient aucunement sur les actifs, les passifs, les actifs nets, les revenus et les dépenses de l'organisation établis antérieurement, et aucune rectification n'a donc été apportée aux états financiers comparatifs. Certaines informations obligatoires ont été ajoutées à ces états financiers afin de respecter les nouvelles exigences de CNCCOSBL en matière de divulgation.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Méthode comptable

Les présents états financiers ont été préparés en conformité avec les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et les quasi-espèces se composent de soldes bancaires, de placements à court terme et des espèces détenues par les courtiers.

Instruments financiers

(a) *Évaluation des instruments financiers*

Le FCFC évalue initialement son actif et son passif à leur juste valeur rajustée dans le cas d'un instrument financier qui ne sera pas évalué ultérieurement à sa juste valeur du montant du coût de la transaction attribuable directement à l'instrument.

L'encaisse et les placements de portefeuille sont évalués ultérieurement à leur juste valeur. Les changements de la juste valeur sont présentés dans l'état des résultats d'exploitation de la période au cours de laquelle ils surviennent. La juste valeur des placements des placements de portefeuille est déterminée selon des propositions de prix publiées sur le marché actif à la fin de l'exercice.

FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS
EXERCICES SE TERMINANT LE 31 MARS 2013 ET 2012

L'investissement dans le Complexe Queensway est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence. Tous les autres éléments d'actif et de passif sont ensuite évalués au coût de leur amortissement.

(b) Coût des transactions

Les coûts des transactions sont présentés dans l'état des résultats d'exploitation de la période au cours de laquelle ils sont engagés, sauf pour les instruments financiers qui seront ultérieurement évalués à leur coût de leur amortissement.

Constatation des produits

Les revenus provenant des placements sont constatés lorsqu'ils sont réalisés.

Utilisation d'estimations

Pour préparer des états financiers en conformité avec les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit effectuer des estimations et formuler des hypothèses qui ont des incidences sur les montants déclarés d'actif et de passif ainsi que sur les informations relatives à l'actif et au passif éventuels à la date où les états financiers sont publiés et les montants établis de revenus et de dépenses durant la période de déclaration.

La direction effectue des estimations au moment de déterminer la valeur de réalisation nette estimative des comptes clients, des prêts-projets exigibles et des charges à payer. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Ces estimations sont revues annuellement et les ajustements qui s'imposent sont indiqués dans les états financiers pour la période visée.

4. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers du FCFC sont exposés aux risques ci-dessous :

Risque de crédit

Risque de crédit se composent principalement d'espèces et de quasi-espèces, d'intérêts courus à recevoir, de comptes clients, de prêts-projets exigibles et de placements à long terme. En général, le FCFC place ses espèces et ses quasi-espèces dans des obligations du gouvernement du Canada ou de gouvernements provinciaux, dans des obligations émises par des sociétés à cote de crédit élevée ainsi que dans des acceptations bancaires.

Le FCFC n'exige pas de biens en garantie ou de valeurs pour soutenir des prêts-projets consentis aux bases militaires et aux navires, de sorte que de tels prêts comportent un élément de risque de crédit. Les pertes dues aux montants non recouvrables ont toutefois été traditionnellement peu élevées en partie parce que le FCFC administre les soldes de fonds de la plupart de ses créditeurs.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le FCFC éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers qui se composent de créditeurs et de retenues à percevoir des employés.

Le FCFC se prémunit contre ce risque en ayant suffisamment d'espèces et de quasi-espèces pour s'acquitter de ses obligations actuelles, et la direction établit des prévisions budgétaires et de trésoreries pour évaluer les liquidités dont elle aura besoin à l'avenir. Le FCFC maintient une facilité de crédit d'exploitation de 10 M\$ qui porte intérêt au taux préférentiel majoré de la banque de 0,50 %. Au 31 mars 2013, le FCFC n'a pas puisé dans cette facilité de crédit d'exploitation.

FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS
EXERCICES SE TERMINANT LE 31 MARS 2013 ET 2012

Risque du marché

Le risque du marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations du marché. Le risque du marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix.

i) Risque de change

Le risque de change est un risque qui découle du fait que la juste valeur des instruments financiers ou des flux éventuels de trésorerie liés aux instruments variera en ce qui a trait au dollar canadien en raison de l'évolution des taux de change sur les marchés.

L'exposition du FCFC au risque de change est principalement liée à la fluctuation du dollar canadien par rapport au dollar américain. Au 31 mars 2013, environ 22,6 M\$ en placements à long terme du FCFC sont exposés aux fluctuations du dollar américain.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt renvoie au risque que la juste valeur des instruments financiers ou des flux de trésorerie futurs liés aux instruments fluctue en raison de variations des taux d'intérêt du marché.

L'exposition des placements à long terme au risque de taux d'intérêt est expliquée à la note 8. Le FCFC verse des intérêts sur le passif net et les fonds selon le taux bancaire préférentiel ou le taux de rendement des placements du FCFC.

iii) Autres risques de prix

Les autres risques de prix désignent le risque que la juste valeur des instruments financiers ou des flux de trésorerie futurs liés aux instruments financiers fluctue en raison des variations des prix du marché (autres que ceux découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt), que ces changements soient attribuables à des facteurs se rapportant précisant à un instrument donné ou à son émetteur ou à des facteurs touchant des instruments semblables vendus sur le marché.

Les autres risques de prix ayant un effet sur les placements à long terme sont expliqués à la note 8.

Changements des risques

Il n'y a eu aucun changement aux risques auxquels s'expose le FCFC par rapport à l'exercice précédent.

5. COMPTE BANCAIRE CENTRALISATEUR

Le FCFC conserve une encaisse, qu'il ne contrôle pas, dans son compte bancaire centralisateur au nom d'autres fonds, fiducies et unités. Le FCFC contrôle les intérêts courus sur de tels fonds moins un pourcentage qui est remboursé aux unités et aux fonds (les fonds des bases, escadres et mess obtiennent un taux de 3 % et peuvent opter soit pour le taux préférentiel plus 0,25 %, soit pour le taux de rendement des placements du FCFC moins 0,5 % pour son solde d'encaisse qui excède le passif du FCFC, tandis que les comptes en fiducie obtiennent un taux variable selon les soldes d'encaisse et les options retenues).

	<u>2013</u>		<u>2012</u>	
Espèces et quasi-espèces	20 400 127	\$	18 097 005	\$
Allocation de l'actif en fiducie	(15 320 995)		(14 841 900)	
	5 079 132	\$	3 255 105	\$

FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS
EXERCICES SE TERMINANT LE 31 MARS 2013 ET 2012

6. COMPTES CLIENTS ET COMPTES FOURNISSEURS

Depuis février 2007, dans le cadre du projet de gestion des relations avec la clientèle approuvé par le conseil des Biens non publics, le FCFC assume et gère les comptes clients et les comptes fournisseurs de toutes les activités entreprises par les bases/escadres/unités, de CANEX, des activités d'intérêt particulier et des mess.

Le FCFC a imputé des frais aux comptes clients pris en charge des fonds des bases/escadres/unités, de CANEX, des activités d'intérêt particulier et des mess pour couvrir les pertes sur créance associées au risque de crédit et aux créances irrécouvrables estimées. Si à la fin de l'exercice, le taux réel du recouvrement des comptes clients d'un établissement particulier diffère des frais imputés, ces derniers seront rajustés dans la prochaine année. Tout montant qui excède la perte sur créance réelle sera remboursé à l'établissement à la fin de l'exercice.

Les comptes clients sont composés des éléments suivants :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
CANEX	56 938 187 \$	57 245 673 \$
SSPFFC	36 494	8 761 847
Base/escadres/fonds/mess	<u>2 236 200</u>	<u>5 280 710</u>
	59 210 881	71 288 230
Comptes clients du FCFC	<u>6 545 119</u>	<u>6 911 540</u>
	<u>65 756 000 \$</u>	<u>78 199 770 \$</u>

En ce qui concerne les comptes clients qui sont pris en charge pour CANEX, environ 54,2 M\$ (2012 – 54,6 M\$) représentent des plans de crédit sans intérêt de CANEX offerts aux clients admissibles et la différence représente des comptes clients. Les plans de crédit de CANEX offrent des modalités de remboursement qui varient d'un an à trois ans.

À compter du 1^{er} avril 2012, toute somme à recevoir du ministère de la Défense nationale relativement au remboursement aux Biens non publics demeure dans les SSPFFC et n'est pas transférée au FCFC ni prise en charge par celui-ci.

Les comptes fournisseurs et les retenues à percevoir des employés ont trait aux montants dus des clients suivants :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
CANEX	4 304 692 \$	4 471 575 \$
SSPFFC	3 649 706	2 730 426
Base/escadres/fonds/mess	<u>3 744 661</u>	<u>3 375 014</u>
	11 699 059	10 577 015
FCFC	<u>4 307 333</u>	<u>4 157 934</u>
	<u>16 006 392 \$</u>	<u>14 734 949 \$</u>

Au 31 mars 2013, un montant de 1 525 931 \$ de remises gouvernementales est inclus au poste Comptes fournisseurs et retenues à percevoir des employés (2012 – 2 824 027 \$).

FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS
EXERCICES SE TERMINANT LE 31 MARS 2013 ET 2012

7. PRÊTS-PROJETS EXIGIBLES

Le FCFC consent des prêts non garantis aux bases militaires et aux navires afin de participer au financement de projets d'immobilisations. Le FCFC consent des prêts de capitaux sans intérêt aux unités en mission des Nations Unies pour la durée de leur déploiement. Depuis mai 2002, les navires peuvent obtenir une marge de crédit de leur compte bancaire centralisateur lorsqu'ils sont en déploiement dans le cadre de diverses missions au lieu de demander un prêt sans intérêt. Les prêts consentis à CANEX et aux bases comportent un intérêt de 4 %. Les modalités de remboursement vont de trois à vingt ans. Périodiquement, le conseil des Biens non publics approuve l'exonération totale ou partielle de soldes de prêts particuliers. Aucun prêt n'a été radié à l'exercice 2012 ni 2013.

	<u>2013</u>	\$	<u>2012</u>	\$
Prêts portant intérêt	26 010 308		29 482 742	
Prêts sans intérêt	3 602 259		2 913 317	
	29 612 567		32 396 059	
Moins : tranche courante	2 768 214		2 780 761	
	26 844 353	\$	29 615 298	\$

8. PLACEMENTS À LONG TERME

	2013		2012	
Placements de portefeuille				
Actions canadiennes	62 307 947	\$	56 652 858	\$
Fonds d'obligations canadien	54 591 313		53 707 462	
Actions étrangères	22 612 169		20 228 726	
Total – placements de portefeuille	139 511 429		130 589 046	\$
Valeur nette du Complexe Queensway	15 403 741		15 855 760	
Totaux partiels	154 915 170		143 672 897	
Moins allocations en fiducie	(116 228 903)		(117 830 479)	
	38 686 267	\$	25 842 418	\$

(a) Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille sont gérés par des gestionnaires de placements externes sous la direction du comité de placements du conseil des Biens non publics.

(i) Risque de taux d'intérêt

L'organisation gère son exposition au risque de taux d'intérêt par l'entremise de placements dans le fonds d'obligations canadien cité ci-dessus. Ce fonds diminue son risque de taux d'intérêt grâce à l'échelonnement des échéances des placements de portefeuille. L'échelonnement des échéances aide à réaliser un rendement global plus élevé tout en limitant l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt.

(ii) Risque lié au marché et au crédit

La diversification des placements dans différents secteurs d'activités et auprès de compagnies de différentes envergures atténue le risque et la volatilité du rendement du capital investi.

FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS
EXERCICES SE TERMINANT LE 31 MARS 2013 ET 2012

(iii) Le gain non réalisé sur les placements de portefeuille est calculé comme suit :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Gain non réalisé de l'exercice en cours	8 922 383 \$	3 202 808 \$
Contre-passation du gain non réalisé de l'exercice précédent	<u>(3 202 808)</u>	<u>(3 068 023)</u>
	<u>5 719 575 \$</u>	<u>134 785 \$</u>

(b) *Valeur du Complexe Queensway*

Le Complexe Queensway (« CQ ») est comptabilisé selon la méthode de mise en équivalence. Le FCFC a acheté le CQ le 24 décembre 2009 pour 56,8 M\$, en déboursant 18 millions \$ au moment de l'achat, et en obtenant une créance à long terme pour couvrir le solde de 38,8 millions \$. Le complexe immobilier est situé au 4200 et 4210, rue Labelle, ainsi qu'au 1223, rue Michael.

La valeur nette du CQ au 31 mars se compose des éléments suivants :

Bilan du Complexe Queensway au 31 mars :

		<u>2013</u>	<u>2012</u>
Encaisse		2 882 225 \$	705 429 \$
Comptes clients		163 577	2 903 232
Frais payés d'avance		3 428 453	2 779 964
Incitatif versé au locataire différé		154 695	-
		<u>6 628 950</u>	<u>6 388 625</u>
Biens immobiliers	58 413 568 \$		
Mois l'amortissement cumulé	<u>(8 972 640)</u>		
		<u>49 440 928</u>	<u>52 204 414</u>
Total de l'actif		56 069 878	58 593 039
Moins			
Comptes fournisseurs et charges à payer	554 548		
Remises gouvernementales à payer	165 320		
Somme payable au FCFC	2 813 924		
Dette à long terme	<u>37 132 345</u>	<u>40 666 137</u>	<u>42 737 279</u>
Valeur nette		<u>15 403 741 \$</u>	<u>15 855 760 \$</u>

État des résultats d'exploitation du CQ au 31 mars :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Revenus de location	<u>8 860 907 \$</u>	<u>7 614 750 \$</u>
Dépenses		
Amortissement	2 763 486	2 775 383
Impôts fonciers	1 584 315	1 693 635
Intérêt	1 575 431	1 646 949
Réparations et entretien	1 169 412	1 178 191
Services publics	921 471	865 716
Frais de gestion	640 110	625 316
Autres frais d'exploitation	658 701	298 783
	<u>9 312 926</u>	<u>9 083 973</u>
Perte nette	<u>(452 019)</u>	<u>(1 469 223)</u>

FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS
EXERCICES SE TERMINANT LE 31 MARS 2013 ET 2012

9. ACTIF EN FIDUCIE

Le FCFC détient des actifs en fiducie au nom des établissements énumérés dans le tableau suivant :

	<u>2013</u>		<u>2012</u>	
Fonds des bases, des mess et autres	94 922 787	\$	92 567 402	\$
CANEX	28 779 537		26 014 084	
SSPFFC	(13 530 317)		(5 969 318)	
FFM	3 933 630		3 192 519	
Fonds régimentaires et autres	15 419 126		14 126 057	
Régime de retraite et avantages sociaux des FNP	1 784 498		1 950 584	
CQ	(2 813 924)		(1 753 868)	
RARM/CAPFC	3 054 561		2 544 919	
	<u>131 549 898</u>	<u>\$</u>	<u>132 672 379</u>	<u>\$</u>

10. FRAIS DE GARANTIE DE RÉASSURANCE

Le FCFC a une responsabilité éventuelle d'un maximum de 100 M\$ dans le cadre des couvertures de réassurance pour les efforts canadiens en temps de guerre du RARM. Les frais annuels sont de 0,25 % du montant de la garantie. Ces frais ont été enregistrés au montant de leur valeur comptable, selon l'entente des gestionnaires des deux organisations.

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les Biens non publics (BNP), tels qu'ils sont définis dans la *Loi sur la défense nationale*, se composent des fonds et des biens fournis par les membres des Forces canadiennes et sont administrés pour leur compte par les Services de soutien au personnel et aux familles des Forces canadiennes (SSPFFC). Les SSPFFC sont chargés de la prestation de certains programmes, services et activités de bien-être et de maintien du moral par l'entremise de trois divisions opérationnelles : les Programmes de soutien du personnel (PSP), les Économats des Forces canadiennes (CANEX) et les Services financiers du RARM (SF RARM).

En vertu de la *Loi sur la défense nationale*, les BNP ne sont pas assujettis aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le gouvernement fournit sans frais certains services aux BNP, telles les installations et la sécurité. Le coût de ces services fait partie des comptes publics et est déclaré chaque année au sein du ministère de la Défense nationale en conformité avec le chapitre 1019-8 du Manuel d'administration financière.

Au 31 mars 2013, les revenus et les dépenses estimatifs des BNP se situaient à environ 381 M\$ et 344 M\$ respectivement et les avoirs nets à 616 M\$. Ces montants sont exclus des états financiers du gouvernement du Canada.

Au cours de l'exercice, les SSPFFC ont facturé des frais de comptabilité de 350 000 \$ (2012 – 350 000 \$) au FCFC pour des services rendus. Ces transactions sont des pratiques normales et sont comptabilisées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et approuvée par les entités apparentées.

12. CONTRIBUTIONS DU FCFC

Au cours de l'exercice, le FCFC a remis 771 700 \$ (2012 – 655 256 \$) aux programmes et aux distributions fournis par les SSPFFC. Le FCFC a aussi versé 6 369 731 \$ (2012 – 5 992 355 \$) à l'appui de la prestation des services et des opérations des FNP, tels que des services de comptabilité, de gestion des ressources humaines, de gestion de l'information et de technologie de l'information, des programmes d'assurance consolidés et des frais d'exploitation de l'organisation.

FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS
EXERCICES SE TERMINANT LE 31 MARS 2013 ET 2012

13. RESPONSABILITÉ ÉVENTUELLE

Le FCFC a une responsabilité éventuelle de 34 000 \$ (2012 – 105 000 \$) en lettres de crédit consenties aux diverses régies des alcools provinciales au nom des mess d'unités.

Le FCFC, CANEX et le RARM ont également fourni à la Banque de Montréal une lettre de reconnaissance afin de financer tout manque à gagner dans le remboursement de créances à long terme que doit effectuer le CQ. Au 31 mars 2013, la dette à long terme du CQ s'élevait à 37 132 345 \$ (voir la note 8).